



Est-il possible de préciser le périmètre autour des écoles et hôpitaux en Espagne où la loi interdit de fumer ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 24 août 2017

Bonjour

Pouvez vous me préciser SVP le périmètre autour des écoles et hôpitaux en Espagne où la loi interdit de fumer ?

Merci et bravo pour votre association

Cordialement

Réponse :

Depuis janvier 2011, la généralisation de la législation sur l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics en Espagne en fait l'une des réglementations les plus strictes de l'Union européenne. En effet, les environs des écoles et les établissements de santé (y compris, pour ces établissements, dans les parties extérieures) y sont protégés. Cette protection concerne aussi tous les établissements d'éducation et de formation (excepté dans les espaces à l'air libre des centres universitaires et de formation pour adultes). Ces informations peuvent avoir évolué car notre domaine de compétence ne s'étend pas à une analyse quotidienne et précise des législations autres que celles qui concernent la France et l'UE dans sa globalité.

Nous n'avons pas connaissance du périmètre requis pour l'interdiction de fumer devant les écoles et hôpitaux. Vous devriez pouvoir être renseigné en prenant contact avec les services de [la police nationale espagnole](#) en appelant le 091 ou la police urbaine en faisant le 092 voire encore la Guardia Civil (gendarmerie) en appelant le 062, si vous résidez en Espagne.

Sources complémentaires :

- Information pratique interdiction de fumer - http://www.spain.info/fr_FR/informa...
- Rapport situations des États membres sur la protection de la santé des non-fumeurs et des fumeurs - Commission Européenne - <http://europa.eu/rapid/press-releas...>